

Monsieur le Président,

Madame la Ministre,

Mesdames et Messieurs les Présidents de commission,

Mes chers collègues,

Autant le dire d'emblée, les crédits de la mission « Relations avec les Collectivités territoriales » (RCT) que nous examinons aujourd'hui bénéficient d'une revalorisation significative de près de 10% en autorisations d'engagement, soit une hausse de 4,6 milliards d'€ et une revalorisation de 8,10 % en crédits de paiement, soit une hausse de 4,4 milliards d'€.

Dans les crédits de la mission RCT, il faut souligner que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement demeure stable avec 26,8 milliards d'€ dont 18,3 milliards pour le bloc communal et 8,5 milliards d'€ pour les départements.

Rappelons sur ce sujet crucial et sensible de la DGF que son montant actuel représente pas moins de 7% du budget de l'Etat.

Rappelons surtout que cette stabilité et cette consolidation de la DGF fait suite à une baisse de 11 milliards d'€, de 2012 à 2017, sous la précédente législature.

Je peux vous en parler aisément car à l'époque j'étais maire d'une commune de 2000 habitants, Lampaul-Plouarzel.

Concrètement, à cette époque, la majorité d'alors avait demandé aux collectivités locales de participer au redressement des comptes publics. Soit, et du reste, les communes ont réussi à relever ce défi alors que, et je m'en souviens encore, nos dotations s'étaient retrouvées amputées de 20 à 25%.

Et je me souviens aussi d'ailleurs comment sous l'avant-dernière législature, en 2009, la cotisation économique territoriale avait remplacé la taxe professionnelle.

Je rappelle qu'à cette époque notre collègue Gilles Carrez, alors rapporteur général du budget, avait déclaré que *"la protection des finances publiques n'avait pas été un principe directeur"* pour la conception de cette réforme. Doux euphémisme pour définir alors la conception de cette réforme.

../..

../..

Ces rappels devraient nous conduire toutes et tous, alors qu'approche le Congrès des Maires, à beaucoup de modestie quand il s'agit de se présenter en défenseur des intérêts de nos collectivités territoriales en général et de nos communes en particulier.

Je voudrais d'ailleurs citer à ce propos notre ancien collègue socialiste Christophe Bouillon, maire de Barentin et président de l'Association des Petites Villes de France (APVF), qui, interrogé sur le budget 2022, déclarait le 6 octobre dernier dans une interview à la Gazette des Communes : « *La DGF ne baisse plus depuis 2017, c'est une bonne chose.* »

Voilà qui nous permet de mieux apprécier l'action menée depuis 5 ans par la majorité avec, par exemple, la poursuite de l'assainissement des finances locales et la mise en place en 2018 du « Pacte de Cahors » qui prévoit le maintien des dotations en contrepartie d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et qui a été assoupli depuis pour tenir compte de la crise sanitaire.

Soulignons toutefois qu'en septembre dernier, devant le congrès de l'APVF à Cenon, le Premier ministre, sur proposition de la ministre de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales, avait pris l'engagement pour 2022 d'augmenter de 350 millions d'€ pour les petites villes la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour – je le cite – « *venir abonder vos contrats, les CRTE et notamment tout ce qui concerne la dynamisation de vos centres-villes* ».

Cet engagement a été tenu.

Il faut également saluer l'accompagnement des collectivités locales face à la crise sanitaire qui a permis que l'impact de la crise sur les finances locales soit limité le plus possible.

La crise a coûté 4 milliards d'€ en 2020 aux collectivités locales, soit 1,7% de leur budget. Au total, ce sont 10 milliards d'€ qui ont été apportés en soutien aux finances des collectivités locales : 2,6 Mds dans le PLFR 3, 2,2 Mds dans le PLFR4, 2,4 Mds dans le PLF 2021 et 2,9 Mds dans le cadre du Plan de Relance.

Et, à l'heure où nous examinons ce budget, soulignons que, même si les finances publiques locales ont perdu 1,6 % de leurs recettes, la Cour des Comptes a rappelé que cette dégradation est « *moindre qu'anticipée* » et qu'elle reste limitée au regard du creusement des comptes publics nationaux dus à la crise sanitaire.

../..

../..

En outre, il convient de rappeler que les ressources locales devraient à nouveau augmenter pour une très grande majorité de ces collectivités grâce à la CFE, la TVA ou la Taxe Foncière ou encore les DMTO très dynamiques dans beaucoup de départements notamment en Bretagne, région que je connais bien.

Nos collectivités locales ont donc beaucoup d'atouts en main pour s'engager sur le chemin de la relance.

Elles bénéficient pour cela, au premier chef, des aides apportées par France Relance et une mobilisation par l'Etat de 2,5 Mds d'€ dont 950 millions d'€ de DSIL exceptionnelle pour le financement de la transition écologique, de 950 millions d'€ pour la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux et de 600 millions d'€ de dotation de soutien aux investissements des régions.

J'ajoute que les communes et intercommunalités rurales ont bénéficié, sur la durée du quinquennat, de plus de 5,2 Mds d'€ de DETR contre 3,5 sous la précédente mandature.

L'Etat, mes chers collègues, joue bien son rôle : premier partenaire des collectivités locales pour accompagner l'investissement public générateur de croissance et d'emploi.

Je vous remercie.